

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS387/5
20 janvier 2009

(09-0224)

Original: anglais

CHINE – DONS, PRÊTS ET AUTRES INCITATIONS

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par l'Australie

La communication ci-après, datée du 16 janvier 2009 et adressée par la délégation de l'Australie à la délégation de la Chine, à la délégation du Mexique et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), l'Australie notifie au gouvernement de la République populaire de Chine que, en raison de ses intérêts commerciaux et systémiques substantiels, elle désire être admise à participer aux consultations demandées par les États-Unis dans la communication intitulée "*Chine – Dons, prêts et autres incitations*" et distribuée aux Membres de l'OMC le 7 janvier 2009 (DS387/1).

L'Australie et la Chine entretiennent des relations commerciales étroites et très complémentaires. La Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Australie en 2007. Le commerce total entre les deux pays a atteint 63,8 milliards de dollars australiens en 2007-2008, soit une augmentation de 16,5 pour cent par rapport à 2006-2007. La Chine est le deuxième marché d'exportation de l'Australie après le Japon et absorbe 14,9 pour cent des exportations australiennes totales (31,4 milliards de dollars australiens). La Chine est un marché en croissance rapide pour les exportations de services de l'Australie; elle constitue son deuxième marché d'exportation pour les produits agricoles et sa première source pour les importations de marchandises.

Compte tenu des intérêts commerciaux substantiels qui unissent l'Australie et la Chine, les mesures commerciales adoptées par le gouvernement chinois présentent un intérêt important pour l'Australie. Les produits australiens sont en concurrence avec les produits chinois en Chine et en Australie. Les produits australiens sont aussi en concurrence avec les produits chinois sur les marchés de pays tiers, en particulier sur les principaux marchés d'exportation de l'Australie qui comprennent le Japon et les États-Unis. L'Australie a par conséquent clairement intérêt à ce que les mesures commerciales qui affectent les environnements commerciaux dans lesquels les produits australiens sont en concurrence avec d'autres soient compatibles avec les obligations souscrites dans le cadre de l'OMC.

L'Australie attend avec intérêt votre réponse.
